Cfdt des choix, des actes Santé Sociaux

14 mars 2011

n° 9

www.cfdt-sante-sociaux.fr

Convention collective nationale 51

La CFDT Santé-Sociaux désapprouve les propositions actuelles de la FEHAP !

Le 30 mars 2011 se tiendra l'Assemblée générale statutaire de la FEHAP où ses adhérents auront à se prononcer sur l'avenir de la Convention Collective Nationale 51 : poursuivre la révision de la convention collective et la dénoncer partiellement en cas d'échec.

Dans l'intérêt des salariés et face à une approche purement comptable de la FEHAP, la CFDT Santé-Sociaux n'a cessé de faire des contre-propositions, restées sans réponse à ce jour.

Pour la CFDT Santé-Sociaux, le seul scénario envisageable est celui de la poursuite de la révision et, au regard du retard pris, elle souhaite que cette négociation se poursuive jusqu'en décembre 2011. En effet, une dénonciation serait une erreur monumentale qui créerait une convention au rabais, perdant de son attractivité.

La CFDT Santé-Sociaux n'appelle pas à la mobilisation lors de l'Assemblée générale de la FEHAP contre la révision. La CFDT Santé-Sociaux veut négocier et construire des contre-propositions avec ses militants.

Il est grand temps pour les adhérents de la FEHAP de prendre leurs responsabilités sur l'avenir et les enjeux de la Convention collective 51.

Pour la CFDT Santé-Sociaux, le recul des garanties collectives n'est pas un moyen d'obtenir la reconnaissance du secteur non lucratif. L'ambition d'une Convention collective nationale de branche ne pourra être l'addition de conventions collectives au rabais.